

Initiatives ministérielles

mènera pas notre province à sa perte, comme l'a fait le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Kempling: Débarrassez-vous d'eux.

Mme Hunter: Nous nous y efforçons, croyez-moi.

Mes collègues qui ont examiné le projet de loi C-69 au comité ont proposé des amendements fort valables qui reposent sur la conviction que le gouvernement fédéral doit respecter ses engagements et ses obligations constitutionnelles en ne modifiant le Régime d'assistance publique du Canada qu'après consultation des provinces. Ce n'est que logique compte tenu de toute la crise constitutionnelle que nous vivons à l'heure actuelle. On aurait pu éviter bien des problèmes en procédant à quelques consultations.

Il ne s'agit pas seulement de la Constitution. Il s'agit de la façon dont le gouvernement devrait être structuré et de la façon dont les députés ministériels devraient se parler.

Bref, la Colombie-Britannique est doublement pénalisée, par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial. J'espère que les Britanno-Colombiens vont se débarrasser des créditistes aux prochaines élections provinciales et des conservateurs aux prochaines élections fédérales.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-69, qui a été déposé à la Chambre des communes le 15 mars 1990. Ce projet de loi a pour but de mettre en oeuvre un élément clé du plan de contrôle des dépenses concernant les programmes législatifs, que le ministre des Finances a proposé dans son budget du 20 février dernier.

Je voudrais tout d'abord souligner la gravité de la dette fédérale par rapport aux provinces. On se rend compte de l'importance du déficit fédéral quand on compare les frais d'intérêt que le fédéral doit payer à ceux des provinces.

Pour l'exercice 1989-1990, le service de la dette publique a absorbé 35 cents pour chaque dollar des recettes du gouvernement fédéral. Il restait donc 65 cents à consacrer aux programmes; tout excédent aurait pour effet d'accroître le déficit.

Dire qu'en 1968, le service de la dette ne coûtait que 12 cents par dollar de recettes fiscales, ce qui laissait au gouvernement Trudeau 88 cents pour défrayer les programmes.

L'an dernier, les frais d'intérêt étaient de 11 cents par dollar de recettes en Ontario. Ils étaient d'environ quatre cents en Colombie-Britannique et de huit cents en Alberta. Au Québec, ils s'élevaient à 18 cents. Dans la région de l'Atlantique, c'est 15 cents par dollar de recettes fiscales, soit près de la moitié de ce que paie le gouvernement fédéral, qui étaient consacrés au service de la dette.

En dépit de la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons, le gouvernement fédéral continue d'accorder aux provinces une aide financière considérable et croissante, qui s'élève déjà à plus de 35 milliards de dollars. Cette aide constitue une partie importante des recettes des gouvernements provinciaux, allant d'un maximum de 46 p. 100 à Terre-Neuve à un minimum d'un peu plus de 20 p. 100 en Ontario.

Pour donner une vue d'ensemble, disons que les transferts fédéraux aux provinces, aux territoires et aux municipalités dépasseront 35 milliards de dollars en 1990-1991. Cette somme comprend des transferts en espèces de 24 milliards et des transferts fiscaux de 11 milliards. Environ 90 p. 100 de la somme supérieure à 35 milliards de dollars de transferts fédéraux sont liés à trois grands programmes: le Financement des programmes établis de 20 milliards de dollars, les paiements de péréquation de quelque huit milliards et le Régime d'assistance publique du Canada de plus de cinq milliards.

Il est nécessaire de maîtriser la dette en réduisant le déficit afin de pouvoir préserver les programmes sociaux et maintenir un niveau de vie élevé pour les Canadiens. Si les transferts aux provinces échappaient aux efforts que déploie notre gouvernement pour réduire le déficit et contenir la dette publique, il faudrait sabrer davantage dans les autres programmes fédéraux.

Vu leur importance, il est difficile de ne pas tenir compte des transferts aux provinces. N'oublions pas que 35 milliards représentent presque le quart des dépenses de programmes du gouvernement fédéral. Les transferts fédéraux constituent de 30 à 45 p. 100 des recettes des provinces défavorisées et 20 p. 100 de celles des provinces plus riches.

Ces transferts sont passés à un taux annuel moyen de 5,8 p. 100 au cours des cinq dernières années, ce qui est nettement au-dessus du taux annuel moyen de croissance des dépenses de programmes, qui s'élève à 3,6 p. 100. On ne peut donc faire fi des paiements de transfert si l'on veut continuer de faire des progrès sur le chapitre de la réduction du déficit et de la dette publique.